

Formation des maîtres : Bilan et perspectives

Quelques pistes pour votre soirée des écoles.

Calendrier de la réforme

- **Juillet 2009** : publication des décrets sur les statuts des enseignants qui ont de fait enclenché la réforme et ont conduit à des blocages importants.
- **Septembre 2009** : mise en place des 4 groupes techniques dont un concernant le premier degré. Les organisations syndicales n'ont pas été consultées en parallèle, contrairement aux annonces.
- **27 octobre 2009** : remise aux deux ministères de la synthèse des travaux des groupes techniques (synthèse excluant nombre de propositions élaborées par la CDIUFM). Aucune communication, ni consultation des organisations syndicales n'ont été faites.
- **13 novembre 2009** : présentation aux organisations syndicales des décisions ministérielles, prises sur la base de la synthèse des groupes techniques.
- **18 novembre 2009** : présentation aux organisations étudiantes des décisions ministérielles. Le document du ministère ne propose rien concernant les pré-recrutements et les allocations. Les seules propositions sont la mise en place de bourses aux mérites supplémentaires.
- **21 décembre 2009** : cadrage des maquettes de master en CNESER.
- **début 2010** : arrêté des épreuves de concours.

Les ministères ont fait le choix d'un calendrier restreint pour procéder aux annonces des décisions définitives de la réforme. Depuis juillet 2009, date à laquelle le ministère a publié les premiers décrets jusqu'à l'annonce des décisions arrêtées par les 2 ministères le 13 novembre, aucune concertation avec les organisations syndicales n'a été engagée. Le projet final correspond aux intentions préétablies et portées par les représentants des ministères dans les groupes techniques, aucune des autres propositions émanant en particulier de la CDIUFM, n'a été entendue.

Les principes retenus par les ministères (voir document et lettre des directeurs de cabinet).

Suite au tollé déclenché par leurs annonces, les ministres ont proposé des discussions. Elles sont en cours, les propositions sont donc susceptibles d'évoluer.

Forme et contenu du concours

Concours en M2 avec admissibilité en septembre et admission en juin.

► 2 épreuves d'admissibilité :

- français/culture humaniste.
- mathématiques/culture scientifique.

Aucune partie pédagogique et didactique n'est prévue dans ces épreuves, alors que ces éléments avaient été actés par le gouvernement de Darcos. La sélection des étudiants se fait uniquement sur le niveau de connaissances académiques.

2 épreuves d'admission :

- une leçon type d'aspect très formel ciblant la maîtrise disciplinaire.
- une analyse de dossier dans un champ disciplinaire. La connaissance du système éducatif n'est abordée qu'à travers une question spécifique sur la compétence à « *agir en fonctionnaire d'état de façon éthique et responsable* ».

Contenus des masters : principes généraux

Il est prévu des masters disciplinaires pour les concours du second degré et des masters pluridisciplinaires pour les autres (y compris PE). La proposition de masters métiers de l'éducation n'a pas été retenue. Dans les masters disciplinaires, un simple aménagement pour les étudiants faisant le choix de l'enseignement est prévu sous la forme d'un parcours complémentaire.

M1 : dominante disciplinaire + parcours de découverte professionnelle (épistémologie des disciplines et stages d'observation/PA)

M2 : poursuite des enseignements disciplinaires / mémoire de recherche + parcours complémentaire de professionnalisation (préparation aux épreuves orales et stages en responsabilité en priorité pour les candidats admissibles). La sélection actuelle à l'entrée de M2 pose problème. Les stages ne sont pas conçus comme support pour les épreuves de concours, mais seulement comme un « *atout* » pour les épreuves d'admission.

Année de fonctionnaire-stagiaire

Les lauréats du concours sont à la rentrée suivante en responsabilité d'une classe et bénéficie d'1/3 de temps de formation professionnelle. Actuellement, rien n'est précisé sur la mise en œuvre de cette formation, ni sur les opérateurs qui devront l'assurer (corps d'inspection et équipes de circonscriptions et / ou pôles universitaires et IUFM). Elle se déclinerait en compléments de formation disciplinaire et en adaptation à l'emploi avec des modules de maîtrise de la classe, de retour sur les pratiques, de connaissances des autres niveaux d'enseignement. Cette formation s'inscrirait dans une logique de portefeuille de compétences. La titularisation se fera « au vu de la manière de servir » qui sera évaluée par l'ÉN. Il n'y a plus de référence à un jury de validation.

La lettre des directeurs de cabinet citée en référence est une réponse aux interpellations de la FSU, deux points saillants :

- ▶ l'apparition de « *IUFM* », qui était complètement absent dans la présentation initiale ;
 - ▶ la disparition de toute possibilité de masters non disciplinaires.
-



snuipp

Analyse du SNUipp

Remise en cause de la formation professionnelle : en sacrifiant la dimension didactique et pédagogique, le ministère fait le choix d'une formation axée sur les savoirs disciplinaires. Les savoir-faire professionnels sont appris par répétition de modèles sous la forme de compagnonnage, à l'opposé d'un métier de concepteur s'appuyant sur une réflexion et l'analyse de pratiques. Il s'agit là d'une vision du métier réductrice où l'enseignant assure une transmission des savoirs sur la base d'une représentation mécanique des apprentissages.

Ce projet marque une volonté de mettre fin à l'existence des IUFM et à toutes les recherches sur l'acte d'enseigner et les processus de construction des apprentissages.

La question que pose la réforme de la formation est donc celle du modèle d'enseignement. Quelle formation des enseignants pour quel projet d'école et de société ? La transformation de l'école et les enjeux de la réussite de tous sont liés à ces choix.

Réduction de la diversité sociale de l'accès au métier : la nature des épreuves au concours structure la formation et le profil des futurs enseignants. La sélection axée sur le haut niveau de savoir académique vise à recruter une élite d'enseignants qui risque de se retrouver en grande difficulté pour enseigner malgré les compétences universitaires. De plus, avec l'allongement de la durée d'études, l'absence de pré-recrutements ou de système d'allocations réduit la diversité sociale.

Simple aménagement des masters disciplinaires : le maintien des masters existants avec un simple aménagement de parcours professionnel marque une négation de la polyvalence des PE. Les disciplines scolaires du primaire sont absentes du cursus universitaires, elles sont renvoyées à l'année de stagiaire après le concours, de même que la formation professionnelle réduite à une adaptation à l'emploi (maîtrise de la classe, retour sur les pratiques professionnelles, niveaux d'enseignement, publics scolaires, connaissance du système éducatif, ...).

Le calendrier concours-master est aberrant. Les concours en cascade (admissibilité PE puis PLC puis agrégation) pour permettre aux étudiants de rebondir sur le concours suivant en cas d'échec ne correspond absolument pas à la réalité des choix de cursus des étudiants qui généralement se déterminent professionnellement dès la licence. La 2ème année du cursus Master, normalement consacrée à la recherche, est dénaturée par l'empilement et la surabondance d'éléments de validations (modules académiques, mémoire, modules complémentaires de préparation au concours et stages en responsabilité).

La question de l'articulation des stages dans la formation et de leur place par rapport au concours pose problème. De plus, le choix du ministère de recourir au statut d'agent public vacataire pour établir le contrat de travail permettant de rémunérer le stage en responsabilité des étudiants risque de favoriser un recrutement massif d'enseignants vacataires.

Disparition de la formation professionnelle après le concours : avec une titularisation axée sur "la manière de servir" et validée uniquement par l'ÉN, il n'y a aucune prise en compte des éléments de formation au cours de l'année de stagiaire (contrairement à la validation des actuels PE2). C'est une dérive vers le simple entretien d'embauche. La conception de l'année de stagiaire est également modifiée : actuellement le concours ouvre sur une formation professionnelle, alors que dans le projet du ministère il donne accès à une mise à l'essai sur le terrain.

Le projet du ministère est porteur d'une conception rétrograde du métier d'enseignant qui se conjugue avec le dogme gouvernemental de la réduction des dépenses publiques.